Image not found or type unknown

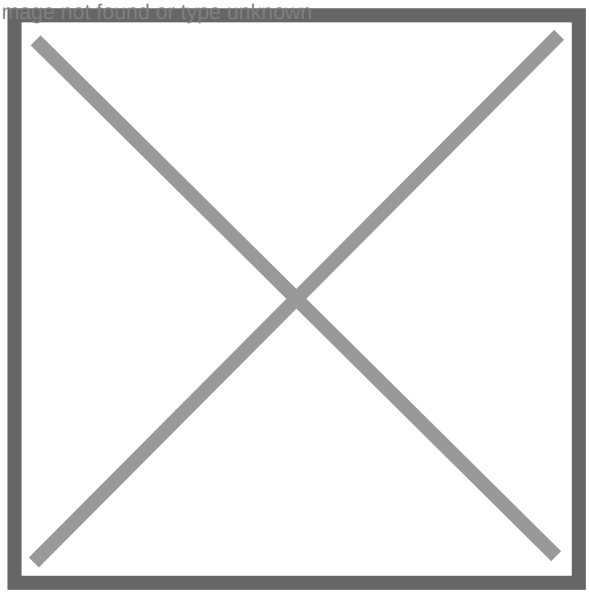

Partage de la maison familialen cours de remboursement

Par **lilyo**, le **02/01/2009** à **21:07**

bonjour cela fait 2ans que le divorce a été prononcé et donc 2ans que tout en ayant garder le foyer familial je rembourse le pret de celle ci seul et aujourdhui un notaire que je soupsonne etre un amis de mon ex femme m'à fait savoir que tous se que jai payer pendant ces deux ans ne seras pas dedui sur la part de mon ex femme o moment des partage. cela m'etonne est ce vrai? je vous remerci de bien vouloir m'aider.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés